

A Poitiers, le 1^{er} février 2022

Objet : consignes syndicales pour face à la crise

Monsieur le Directeur académique,

Alors que l'École est sous tension depuis bientôt deux ans, les personnels ne comptent pas leurs heures ni leurs forces. Depuis la reprise de janvier, la situation s'est pourtant encore aggravée. Les personnels sont à bout tant leurs conditions de travail se sont dégradées. Ils l'ont exprimé massivement par la grève le 13 janvier dernier. Depuis, des réponses ont été apportées par le Premier ministre. Elles se concrétisent petit à petit, mais la situation est toujours aussi difficile et l'épuisement s'accumule. Afin de tenir, les personnels ont besoin de se concentrer sur l'essentiel.

Vous avez déjà pris les mesures suivantes dans le département : suspension de toutes les animations pédagogiques et sollicitations de type « évaluation d'école », suspension de la remontée de faits d'établissements pour les cas covid.

Cependant, pour le SE-Unsa, elles ne sont pas suffisantes.

C'est pourquoi le SE-Unsa appelle les personnels des écoles à suivre la consigne syndicale suivante :

- Annulation des activités pédagogiques complémentaires jusqu'aux vacances d'hiver qui débuteront le 12 février, puisque chaque jour la vie de l'école est percutée par les absences imprévisibles de personnels et d'élèves ;

Nous aurions pu ajouter la suspension de toutes les enquêtes et tâches administratives non urgentes, y compris en lien avec la crise sanitaire, mais nous avons estimé que vous aviez déjà pris des mesures pour soulager les personnels en ce sens.

Depuis le début de la situation épidémique, sans discontinuer, les personnels sont au rendez-vous. Pour le SE-Unsa, ils doivent pouvoir se concentrer sur l'essentiel : la scolarisation de leurs élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.



Secrétaire départemental SE-Unsa 86